



AVIS PUBLIC

CHANGEMENT DE LIEU POUR LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, qu'en raison de la situation actuelle en lien avec la COVID-19, les séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Port-Cartier se tiendront au sous-sol de l'église Sacré-Coeur, située au 38, avenue Parent, à Port-Cartier.

Il s'agit d'une mesure exceptionnelle dont l'application est temporaire. Cette mesure a pour objectif le respect des directives de la Santé Publique relativement à la distanciation sociale.

Les personnes se présentant à une séance ordinaire du conseil municipal devront respecter les mesures de sécurité mises en place, à savoir :

- Porter un masque;
- Se désinfecter les mains;
- Respecter la distanciation physique.

Afin de ne pas compromettre la sécurité des personnes présentes, la Ville se réserve le droit de refuser une personne présentant des symptômes de Covid-19 ou refusant de respecter les mesures de sécurité.

Si la Ville doit refuser l'accès à tout ou une partie du public pour respecter les mesures sanitaires ou le nombre maximal de personnes fixé à 30, un enregistrement audio sera mis à la disposition du public.

La Ville rappelle également que le public peut transmettre par écrit ses questions à l'adresse courriel mairie@villeport-cartier.com jusqu'à 16 h avant la séance ordinaire.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 2^e jour du mois d'octobre 2020.

La greffière,

M^e Ariane CAMIRÉ